L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 23 OCTOBRE 1885.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande—A acheter un terrain avec une petite maison de résidence et une écurie ou remise. S'adresser, en indiquant la localité et le plus bas prix au comptant, à R. S. T., aux soins de l'ABEILLE de la N. O.
23 oct—3f

A vis—On demande une domestique de maison avec de bonnes recommandations. S'adresser Nord Remparts No. 55. 18 oct

A LOUER.

A louer—LA MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ No 293 rue Bourgogne, entre Hôpital et Quartier. Possession immédiate. S'adresser à P. E. THÉARD & SONS, 54 rue du Camp.
21oct

A louer—Un premier étage pour messieurs ou une petite famille, au No 181 coin Jackson et Magasins. S'adresser sur les lieux.
18 oct—7f

A louer—Une chambre de devant, bien meublée $15 par mois; une derrière, $10—Pension si l'on veut; 247 rue Orléans. Références exigées. 18 oct—7f

A louer—Une maison haute, 14 chambres, No 95 rue Domaine, entre Bourbon et Dauphine. Possession 1er novembre. S'adresser à P. A. Bacas, 68 rue Bourbon. 18 oct—6f

A louer—Une ou deux chambres garnies dans une famille française. Prix modérés. S'adresser au bureau de l'Abeille. 14oct—10f

A louer—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti. 3sept

A VENDRE.

A vendre pour cause de changement d'affaires une GROCERIE, bien installée et bien achalandée, située dans un endroit central du 2d District. S'adresser au bureau de l'ABEILLE.
16 oct—7f

A vendre, à la grocerie Guellouard, 294 Chartres, coin Hôpital. Meilleur Vin Garanti de Californie. Le gallon, 60 cts; par dameJeanne, 55 cts. 15 oct—7f

A vendre ou à louer.—Le coin, bien situé, Ste-Anne et Bourbon, convenable pour siège quelconque d'affaires. Possession immédiate.
LOUIS H. PERRET,
6sept— 38 Passage de la Bourse.

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous paraît heureux; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane; qu'ils s'inspirent de ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier; un brillant horizon les sollicite; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se conmettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, COMME AUTEUR, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes:

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

Union Catholique-Diocésaine du Sacré Cœur.

SOUSCRIPTION LIBRE.

L'association a pour objet de pourvoir aux besoins pressants du diocèse; elle devra durer jusqu'à l'extinction de la dette du diocèse. Le don d'une piastre par an, confère le titre et les privilèges de membres de l'association.

Un comité de dames est formé avec la mission de recueillir les souscriptions et d'en assurer le fonctionnement dans toutes les paroisses du diocèse.

Les membres de l'association et les bienfaiteurs de l'œuvre auront part aux prières, aux suffrages, aux messes et à toutes les œuvres méritoires du diocèse.

Leurs noms seront inscrits et mis dans un cœur placé audessus du Maître-Autel de la Cathédrale.

Le jour de la fête du Sacré-Cœur une messe sera célébrée à leur intention, et le premier vendredi de novembre une autre messe sera dite pour les âmes des membres défunts de l'association.

La réunion des dames du comité et des zélatrices dans chaque paroisse du diocèse aura lieu le premier vendredi du mois au presbytère de la paroisse.

Le Rev. Père H. Mignot est le directeur de l'Union Catholique Diocésaine du Sacré-Cœur.

Les listes porteront notre signature et le sceau du diocèse.

Comme cette œuvre est essentiellement diocésaine, les collecteurs et collectrices des paroisses ont naturellement le droit de collecter dans tout notre archidiocèse.

FRANCIS X. LERAY,
Archevêque de la Nouvelle-Orléans.

SIXIÈME DISTRICT.

(Ville de Jefferson.)

Boîtes.
3 Station des chars, Tchoupitoulas, entre l'Avenue de la Louisiane et rue Tolédano.
4 Coin des rues Tolédano et Magasin
5 Coin des rues Prytanée et Tolédan
6 Coin des rues Apollo et Amélia.
7 Coin des rues Apollo et Marengo
8 Coin des rues Camp et Foucher.
9 Coin des rues Peniston et Colisée.
12 Coin des rues Magazine et Austerlit
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytan
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Colisée et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
23 Coin des rues Magazine et Valen
24 Station des Chars, coin des rues Ly et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavie.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun et le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.
42 Coin des rues St-Charles et Low line.
43 Bâtisse de l'Exposition.
45 Bâtisse de l'Exposition.

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE L,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans, Lne.,

MARDI, 10 NOV. 1885.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

A

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000,	soit	$75,000
1 Lot de	25,000,	....	25,000
1 Lot de	10,000,	....	10,000
2 Lots de	6,000,	....	12,000
5 Lots de	2,000,	....	10,000
10 Lots de	1,000,	....	10,000
20 Lots de	500,	....	10,000
100 Lots de	200,	....	20,000
300 Lots de	100,	....	30,000
500 Lots de	50,	....	25,000
1,000 Lots de	25,	....	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9	Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	$6,750
9	Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9	Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à		$265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons e fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

plus de renseignements, écri b ement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Dans l'affaire de Joseph A. Flanders demandant une monition—No. 15,330.

A TOUS CEUX QUE CELA CONCERNE, SALUT—Attendu que Joseph A. Flanders a acheté à une vente publique faite par Washington I. Hodgson, un encanteur dûment autorisé pour cette paroisse, le 21ème jour de mars 1885, à midi, en vertu d'un jugement rendu le 21 juin 1884 et signé le 27ème jour de juin 1884, par l'honorable F. A. Monroe, juge de la Division C de cette Cour, dans le procès en partage intitulé: La Succession de George H. Pearson et portant le numéro 10,835 du Dossier de cette Cour, les propriétés ci-après décrites et a fait application à cette Cour pour une monition ou annonce, conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95, approuvé le 10 mars 1870, des Statuts Révisés de la Louisiane.

Sachez par les présentes ET TOUTES LES PERSONNES intéressées dans cette affaire sont citées et averties, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, qui peuvent avoir des droits, titres ou réclamations contre les propriétés ci-après décrites, par suite d'une informalité quelconque dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel s'est fait la vente ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'évaluation ou l'annonce, dans les conditions ou manière de la vente ou de tous autres défauts quelconque, d'avoir à déduire dans les trente jours à partir du jour où cette monition sera insérée pour la première fois dans les journaux publics, les raisons pour lesquelles les ventes ne seraient pas confirmées et homologuées.

A la dite vente des propriétés ci-après décrites Joseph A. Flanders est devenu acquéreur pour la somme totale de Quinze Mil Six Cents Piastres.

DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ

Achetée par Joseph A. Flanders, d'après un acte pardevant A. Hero, Jr., notaire, en date du 5 mai 1885.

Premièrement—Un certain îlet de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou qui y en dépendent en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette localité communément appelée Rickerville, borné par l'avenue Peters, les rues Tchoupitoulas (anciennement Levée), Octavia et Jersey, et désigné comme l'îlet No. 6 sur un plan du dit Faubourg Rickerville, dressé par Adolph Knell, architecte, en date du 19 janvier 1852. Le dit îlet mesure plus ou moins deux cent soixante-dix-huit pieds onze pouces de face à la rue Tchoupitoulas (anciennement Levée), la même façade à la rue Jersey, trois cent soixante-et-un pieds six pouces et quatre lignes de face à l'avenue Peters, de même que sur la rue Octavia.

Secondement—Un certain îlet de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie communément appelée Rickerville, borné par la rue Jersey, l'Avenue Peters, les rues Octavia et Laurel, et désigné comme l'îlet No 11 sur le susdit plan dressé par Adolph Knell, architecte, en date du 19 janvier 1852.

Le dit îlet de terre mesure plus ou moins deux cent soixante-quatorze pieds de face à l'Avenue Peters, deux cent soixante-quinze pieds de face à la rue Octavia, deux cent soixante-dix-huit pieds onze pouces de face à la rue Jersey, et deux cent soixante dix-sept pieds de face à la rue Laurel.

Troisièmement.—Une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, voies et privilèges y appartenant, située dans le Sixième district de cette ville, en cette partie connue communément sous le nom de "Rickerville", borné par l'Avenue Peters, les rues Léontine, Laurel et Jersey, et désignée comme l'îlet No 10, d'après un plan dudit faubourg Rickerville, dressé par Adolph Knell, architecte, en date du 19 janvier 1852; ladite portion de terre mesure, plus ou moins, deux cent dix-huit pieds, un pouce quatre lignes de face à la rue Laurel, deux cent trente-un pieds, neuf pouces, sept lignes de face à la rue Jersey, deux cent soixante-neuf pieds, sept pouces de face à l'Avenue Peters et environ la même façade sur l'autre ligne latérale, en exceptant cependant une partie mesurant quatre-vingt-dix-neuf pieds, quatre pouces, sept lignes de face à la rue Jersey, sur cent quinze pieds, cinq pouces cinq lignes de profondeur et face à l'Avenue Peters.

Quatrièmement—Un certain îlet de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville, en cette partie connue communément sous le nom de "Rickerville", borné par l'avenue Peters, les rues Magazine, Camp et Léontine, et désigné comme l'îlet No. 22, d'après un plan dudit faubourg Rickerville, dressé par Adolph Knell, architecte, en date du 19 janvier 1852. Le dit îlet de terre mesure, plus ou moins, trois cent dix-huit pieds, dix pouces, deux lignes de face à la rue Léontine, trois cent trente-un pieds, quatre pouces de face à l'avenue Peters, trois cent onze pieds, deux pouces de face à la rue du Camp, et trois cent trente pieds, onze pouces, quatre lignes de face à la rue Magazine.

Cinquièmement—Un terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, passages et privilèges y appartenant, situé dans le Sixième district de cette ville, dans cette partie communément appelée "Rickerville", borné par les rues St. Charles, Peters, Boudousquié et Léontine, et désigné comme le carré No 40 sur un plan du dit suburbain "Rickerville", dressé par Adolph Knell, architecte, sous la date du 19 janvier 1852, lequel terrain mesure, plus ou moins, cent soixante-cinq pieds, huit pouces de façade, avenue St. Charles, sur une façade semblable rue Boudousquié; cinq cent quatre-vingt huit pieds, dix pouces, avenue Peters; et cinq cent quatre-vingt-quinze pieds, dix pouces de façade rue Léontine.

Sixièmement—Un terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages et privilèges y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie de la ville généralement nommée Rickerville, et borné par les rues Peters, Octavie, Long et Breslau, et désigné comme le carré 74 sur un devis de la dite suburbaine Rickerville, dressé par Adolph Knell, architecte, sous la date du 19 janvier 1852, lequel terrain mesure, plus ou moins, trois cent deux pieds sept pouces et cinq lignes de façade sur les rues Octavia et Peters; et deux cent soixante-quinze pieds de façade rues Breslau et Long.

Septièmement—Un terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages et privilèges y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans la partie communément nommée "Rickerville", borné par les rues Peters, Octavie, Breslau et Arcadie, et désigné comme le carré 77 sur un plan de ladite suburbaine Rickerville, dressé par Adolph Knell, architecte, en date du 19 janvier 1852, le dit terrain mesure, plus ou moins, trois cent deux pieds, sept pouces et cinq lignes de façade rue Octavie, la même façade rue Peters, sur une façade de deux-cent-soixante dix pieds sur chacune des autres rues, Breslau et Arcadie.

Huitièmement—Un terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages et privilèges y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie communément nommée Rickerville, borné par les rues Peters, Octavie, Arcadie et Clara ou Forstall, désigné comme le carré 80 sur un plan d'Adolph Knell, architecte, en date du 19 janvier 1852, lequel terrain mesure, plus ou moins, trois-cent-deux pieds sept pouces et cinq lignes de face rues Peters et Octavie, sur une façade de deux-cent-soixante dix pieds sur les rues Arcadie et Clara.

Neuvièmement—Un morceau de terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages et privilèges y appartenant, dans le Sixième District, dans cette partie de la ville communément nommée "Rickerville", borné par les rues Peters, Burke et Peters Avenue, sur la ligne d'une propriété anciennement appartenant à feu François Robert Avart, et désigné comme le carré d'îlet 94 sur un plan de ladite suburbaine Rickerville, dressé par Adolph Knell, architecte, en date du 19 janvier 1852; lequel morceau de terrain mesure, plus ou moins, soixante-deux pieds, trois pouces et trois lignes, rue Peters, trente-huit pieds, sept pouces et cinq lignes rue Burke, trois cents pieds avenue Peters et trois cents pieds de profondeur sur la limite le séparant de la propriété Avart.

Bureau du greffier
Nouvelle-Orléans, 30 septembre 1885.
Signé: HENRI L. LAZARUS, Juge.
GEO. P. CAZELAR, Dép.-Greffier.
Nlle-Orléans, 30 septembre 1885.
Copie conforme:
GEO. P. CAZELAR, Dép.-Greffier.
1er oct—1 7 15 22 30.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Henry Seller vs Mme Mary Ann Levi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 13,727.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 17 novembre 1885, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

L'intérêt indivis et tous les droits, titre et intérêt de la défenderesse Mme Mary Ann Levi dans les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc, situé dans le Premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Carondelet et Carroll, désigné par la lettre "B" sur un plan de Thompson, député voyer, du 15 mai 1858, déposé en l'Etude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville.

Le dit lot mesure vingt-six pieds un pouce de face à la rue Perdido, sur une profondeur de cent dix-sept pieds deux pouces et six lignes, entre lignes parallèles; acquis par le feu Abraham Levi, de Factors' & Traders' Insurance Company, pardevant Andrew Hero, jr., notaire, le 24 décembre 1877.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le No 13 sur un plan dressé par Dunbar, en date du 27 mai 1849 et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire.

Le dit lot mesure vingt trois pieds sept pouces et 4 4/6 lignes de face sur la rue Union et vingt-trois pieds six pouces et six 4/6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent treize pieds sept pouces et six 25/100 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 10, sur la ligne vers la rue Baronne et cent onze pieds dix pouces et sept 85/100 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 14 et aussi onze pouces du lot No 14 conformément au ci-dessus plan, étant les onze pouces commençant sur la ligne qui divise le dit lot No 14 du lot No 13 et mesure vers la rue Carondelet. Et c'est la même propriété que feu Abraham Levi a acquis de Mary Morgan, veuve de feu Charles Harrod et als., par un acte passé pardevant N. B. Trist, notaire, en date du 21 février 1877.

3° Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Première, Magazine et Philip, désignés comme lots numéros Un, Deux et Trois, sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, et déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire. Les dits lots se touchent, et mesurent chacun, au pied anglais, trente pieds six pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles, et s'étendant dans le fond à une allée sur laquelle ils font face.

Le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Magazine et Philip. Laquelle propriété a été acquise par le feu Abraham Levi de L. W. Lyons par acte passé pardevant Edward Barnett, notaire, le 2 juin 1855.

4° Un certain lot ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Philip, Constance et Première, et forme l'encoignure des rues Magazine et Philip, conformément à un plan dressé par C. A. Hedin, ingénieur civil, en date du 14 mai 1851, désigné comme lot numéro cinq et mesure soixante-sept pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur, entre lignes parallèles, et de face à la rue Philip, de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes et forment complètement le reste après avoir retiré des deux lots de l'extrémité du fond des deux lots primitifs, numérotés sept et huit, vendus par Mme Elizabeth Norton et son mari, à Pete Hanson et Joseph Mossman, pardevant W. Y. Lewis, notaire, en date du 15 avril 1831.

Cette propriété avait été acquise par feu Abraham Levi de Mme Mary L. Twichell, par acte passé le 15 avril 1831, pardevant Joseph Cohn, notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 oct—16,23,30—nov 6,13,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louis Mathis vs. Veuve Anna Maria Henne, Veuve de George Henne, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 14,187.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 novembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No six de l'ancien faubourg Livaudais, qui est borné par les rues Sixième, Levée, Septième et Tchoupitoulas, anciennement Fulton; le dit lot ou portion de terre est composé de tout le lot désigné par le numéro un et une portion du lot numéro deux du dit îlet, conformément à un plan dressé par B. Buisson, voyer, en date du 5 mars 1832, déposé pour référence en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville, et forme l'encoignure des rues Sixième et St. Thomas, anciennement Fulton. Le dit lot mesure cinquante pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur et façade à la rue St-Thomas, anciennement Fulton, de cent vingt-cinq pieds, au pied américain.

Acquis par feu George Henne de Louis Stern, par acte passé pardevant Joseph Cohn, ancien notaire en cette ville, le 10 août 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13oct—13 20 27 nov3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Walter O. Winn.

DOUZIÈME COUR DE DISTRICT JUDICIAIRE pour la paroisse Rapides—No 40—En vertu d'un writ de fieri facias en faveur de John S. Mayfield et contre Louisa A. James et autres, défendants en erreur, à moi adressé par l'Honorable Douzième Cour de District Judiciaire pour la paroisse Rapides, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 31 octobre 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Le tiers indivis d'une certaine portion de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Bienville, Dauphine et Conti, mesurant quarante-et-un pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur de cent vingt pieds, et borné sur le côté vers la rue Bienville par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à L. D. Dupas, sur le côté vers la rue Conti par la propriété de Mme Hangan ou celle qui la représente. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant une résidence à 3 étages connue comme le numéro municipal 65 rue Bourbon.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de Louisa A. James.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 sept—6,13,20,27 31 oct

ANNONCE JUDICIAIRE

Mme E. A. Terry, femme de J. J. Barnett et J. J. Barnett vs Frederick Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,171—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 27 octobre 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le sixième district de cette ville, anciennement paroisse Jefferson, dans cette portion connue comme Burthville, dans l'îlet numéro soixante, compris entre la ligne de la propriété de Foucher de Ciré ou City Park et les rues Hurst, Jennet et Calhoun, conformément au plan original du dit Burthville, fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 22 mai 1867 et déposé pour référence en l'étude de Selim Magner, anciennement notaire en cette ville; le dit lot de terre est désigné par le numéro dix huit (18) sur une copie du plan annexé à un acte de vente au plaignant à John Q. Flynn, passé en l'étude de John D. Taylor, notaire, le 25ème jour de septembre A. D. 1884, et mesurant vingt huit (28) pieds de face sur la ligne de la propriété de Foucher de Ciré ou City Park sur une profondeur de cent vingt quatre (124) pieds sept (7) pouces et deux et quart (2 1/4) lignes, entre lignes parallèles.

Le dit lot de terre forme une partie de l'îlet de terre que le plaignant dans cette affaire a acquis de Horace B. Claflin, par acte passé pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville, en date du dix-septième jour de Juillet A. D. dix-huit cent quatre-vingt-deux, lequel dit acte a été dûment enregistré au bureau de transfert de cette ville dans le livre 116, folio 491.

Acquis par le défendeur dans cette affaire du plaignant par acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 5 novembre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—
Comptant pour un montant suffisant pour payer les frais de poursuite dans cette affaire et la réclamation du plaignant de cent cinquante dollars maintenant due avec les intérêts à 6 pour cent par an à partir du 5 novembre 1884 jusqu'au paiement, et cinq pour cent sur le montant total du principal et intérêt pour honoraires d'avocat.

L'acquéreur assumera le paiement jusqu'à la balance de son enchère de deux billets à ordre, payables respectivement douze et vingt-quatre mois à partir de leur date, chacun pour cent cinquante dollars avec intérêt à six pour cent par an à partir du 5 novembre 1884 jusqu'au paiement, ainsi que cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procédures légales pour en forcer le paiement comme il est garanti par hypothèque, le 5 novembre 1884, pardevant Joseph D. Taylor, notaire en cette ville, sur la propriété ci-dessus décrite et le surplus de l'adjudication, s'il y en a, comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 sept—3,10,17,24 27 oct

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

P. B. S. Pinchback vs Moses Schwartz

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,173—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 27 octobre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Onze lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Première, Magazine et Philip, désignés par les numéros un à onze sur un plan de B. Buisson, voyer, en date du 25 avril 1842, et déposé en l'étude de T. Tureaud, anciennement notaire. Le numéro un forme l'encoignure des rues Camp et Première et mesure vingt-six pieds de face à la rue Camp sur une profondeur et façade à la rue Première de quatre-vingt-quinze pieds et ayant la même profondeur sur la ligne opposée. Les lots deux, trois et quatre se touchent et mesurent chacun vingt-six pieds de face rue du Camp sur une profondeur chacun de quatre-vingt quinze pieds entre lignes parallèles.

Les lots cinq et six mesurent chacun vingt-six pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent soixante pieds, entre lignes parallèles. Le lot sept mesure vingt-six pieds six pouces de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent soixante pieds deux et demi pouces entre lignes parallèles, une des dites lignes étant la ligne de division entre le faubourg Livaudais et Lafayette. Les lots huit, neuf, dix et onze mesurent chacun vingt-six pieds un pouce de face à la rue Première sur une profondeur entre lignes parallèles de cent quatre pieds, ensemble avec l'usage en commun d'une allée avec les autres lots, ouvrant sur la rue Philip.

Etant la même propriété qui a été acquise par le défendeur de P. B. S. Pinchback par acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, en date du 29 août 1881, enregistré au bureau de transfert, livre 115, folio 600.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 sept—25—oct 2,9,16 23 27

Dr. J. B. Perez,

Médecin et Chirurgien,

D'une experience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et toutes les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau

No 8 rue South Rampart.
20mars—1an

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighbor States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

ELIXIR ALIMENTAIRE

DE

DUCRO.

Son principe, la viande pure, est scientifiquement combiné avec des substances médicales qui lui donnent des propriétés stimulantes merveilleuses. Les forces vitales sont régénérées sans qu'il en résulte de fatigue pour les organes de la digestion. Il est inappréciable dans les cas de fièvres typhoïdes, jaunes et paludéennes et donne la force de débarrasser de ces maladies malignes. Il est hautement recommandé par les principaux médecins de Paris comme un tonique pour les convalescents et les personnes faibles, aussi pour les affections des poumons. Vendu par tous les pharmaciens et droguistes.
ter mai—1 an—V

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Themy Lafon vs. Benjamin Rehling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 15,416—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natches Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 24 novembre 1885, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRE, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Joseph, North Market, Tchoupitoulas et New Levee. Le dit lot est désigné par le numéro sept sur un croquis signé par les parties à l'acte par Edward Barnett, ancien notaire, et annexé à un acte passé pardevant le dit notaire, le 11 avril 1867. Le terrain mesure vingt-deux pieds quatre pouces de face à la rue St-Joseph, sur une profondeur de cinquante-huit pieds un pouce, entre lignes parallèles. Ensemble, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent. La propriété a été acquise par Benjamin Rehling, de John Bargett, par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 14 juin 1876.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 oct—22 29 nov5 12 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ventes importantes par le Shérif civil de propriétés améliorées et de valeur dans le Quatrième District de cette ville.

Hibernia Insurance Co.
—vs.—
Clara M. Hagan et James Hagan, in solido.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,421.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 3 novembre 1885, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, étant désigné comme lot numéro deux de l'îlet numéro vingt, borné par les rues Plaquemine, maintenant Colisseum, Pleasant, Prytania et Toledano, conformément à un plan dressé par B. Buisson et déposé en l'étude de F. Grima, notaire. Le dit lot mesure cent sept pieds sept pouces et demi de face à la rue Pleasant, la même façade sur la rue Toledano sur une profondeur de cinquante-trois pieds sur une ligne qui le sépare du lot numéro un, et quarante cinq pieds onze pouces et deux tiers sur la ligne du lot numéro trois.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

2° Trois certains lots de terre situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Prytania, Coliseum et Quatrième et l'avenue Washington, désignés comme lots numéros un, deux et trois sur un plan dressé par C. A. Hedin, en date du 4 mars 1856, déposé dans les archives de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville; les lots numéros deux et trois mesurant chacun vingt-cinq pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Prytania sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds six pouces et demi entre lignes égales, et le lot numéro un mesure vingt-cinq pieds dix pouces de face à la rue Prytania sur une même profondeur que les lots numéros deux et trois et face à l'avenue Washington sur les deux rues ci-dessus mentionnées forme l'encoignure, le tout au pied américain et entre lignes égales. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

3° Deux certains lots de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet numéro cent vingt et un de l'ancien faubourg Livaudais, borné par les rues Troisième, Carondelet, Baronne et Quatrième, désignés comme lots numéros vingt-et-un et vingt-deux sur un plan du dit îlet, déposé pour référence en l'étude de James Graham, anciennement notaire en cette ville, comme plan No 147; les dits lots se touchent et mesurent, chacun, trente pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

4° Cinq certains lots de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, St. Charles, Quatrième et Prytanée, désignés par les numéros cinq, six, sept, huit et neuf sur un plan fait par et marqué "A", annexé pour référence à un acte de vente de Peale et Davis à Adolphe Hamilton passé pardevant H. B. Cenas, ancien notaire, le 3 février 1852; les lots cinq, six et sept mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue Prytanée sur une profondeur de cent vingt-trois pieds neuf pouces entre lignes parallèles.

Le lot numéro huit forme l'encoignure des rues Prytania et Washington, et mesure trente-trois pieds de face à la première rue mentionnée sur une profondeur et façade de cent vingt-trois pieds neuf pouces sur la rue deuxièmement mentionnée et le dit lot numéro neuf mesure trente pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de cent vingt neuf pieds, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Lesquelles propriétés ci-dessus décrites que Mlle Clara Mary Hagan, défenderesse a acquises de la succession de feu J. P. Hagan et als, conformément à quatre actes séparés passés pardevant W. J. Castell, notaire, le 5 décembre 1876.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 oct—2,9 16,23 30—3 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Susan Duffy vs. John Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,167—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 27 octobre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne (anciennement Bacchus), Carondelet (anciennement Apollo), Thalia et Erato, désigné par le numéro quatre dans l'îlet quatre-vingt cinq (85) de l'ancien faubourg Lacourse, sur un plan fait par Benjamin Buisson, voyer, en date du 23 avril 1841, et annexé à un acte pardevant Jules Mossy, anciennement notaire, le 1er juin 1842. Le dit lot mesure trente un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la dite rue Baronne (anciennement Bacchus), sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent. La bâtisse est connue comme les Nos 367 et 369, rue Baronne.

Etant la même propriété qui a été acquise par le défendeur de H. Davidson et al., par un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 5 juillet 1864, enregistré au bureau des transferts, livre 119 folio 650.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — 1° comptant pour un montant suffisant pour payer la réclamation due à la plaignante de six cent cinquante dollars, avec intérêt de huit pour cent par an à partir du 5 juillet 1884 jusqu'au paiement final, cinq pour cent sur le montant du principal et de l'intérêt de la réclamation de la plaignante pour honoraires d'avocat et tous les frais du procès et de la vente, $4 pour frais de copie de l'acte et les taxes dues sur la propriété qui sera vendue.

2° L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre en date du 5 juillet 1884, tiré à l'ordre de et endossé par John Davidson, pour la somme de sept cent cinquante dollars, payable deux ans après date avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de sa date jusqu'au paiement, et garanti par privilèges et lien de vendeur et hypothèque sur la dite propriété concurremment avec la réclamation de la plaignante, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 5me jour de juillet 1884. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte original hypothécaire, ne pas aliéner, à payer cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, etc.

3° Et la reste du prix d'adjudication s'il y en a, comptant sur les lieux; et en cas que le prix de l'enchère sur la propriété serait (après déduction des frais et des taxes ci-dessus, au comptant) moins que le montant total de la réclamation de la plaignante avec les intérêts comme il est dit plus haut et le billet, à assumer comme il est ci-dessus décrit alors après le paiement des frais et taxes ci-dessus décrits, au comptant, le reste du prix de l'adjudication sera proportionné au pro rata entre le montant de la réclamation de la plaignante maintenant due et le billet à ordre deuxièmement décrit ci-dessus, le pro rata de la réclamation de la plaignante maintenant due, sera payé comptant, et le pro rata dudit billet à ordre deuxièmement décrit ci-dessus, sera assumé par l'acquéreur.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 sept—25—oct 2,9,16,23 27.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Benjamin W. Hope vs. Ses créanciers. } No. 15,382. Division B.

ORDRE DE COUR—Que la cession des propriétés du pétitionnaire Benjamin W. Hope, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, jr., Esq., notaire en cette ville, SAMEDI, le 7me jour de novembre 1885, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour élire un syndic; et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit Benjamin W. Hope soient suspendues et que Henry Heidenhain, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1885.
Signé, N. H. RIGHTOR,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D., siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour Division B, absent en ce moment en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN,
6 oct—6. 20—4 nov Député-Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

C. B. Sarrazin, etc. vs. Leurs Créanciers. } No. 15,401. Division A.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, de la raison sociale de C. E. Sarrazin et de Chère E. Sarrazin, Jules Sarrazin et Paul J. Sarrazin, individuellement et comme membres de ladite raison sociale soit convoquée et ait lieu pardevant Charles Rolle, Esq. notaire, dans cette ville le Mardi 10ème jour de novembre 1885, à 11 heures A. M., dans le but de considérer, de voter et prendre une détermination sur l'application des pétitionnaires pour un répit, que N. Viguaud, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que pendant l'intervalle toute procédure judiciaire contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.

Nlle Orléans, 5 octobre 1885.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN. Député-Greffier.
7 oct—7,27—10nov

BASILE BARES

No 84 - - Rue Royale - - No 84

SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibré, Breveté pour la tenue de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos à un prix excessivement réduit.

Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.
8sept

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Wm. H. Holmes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,530—Division B—Attendu que Mme Jennie H. Cage, veuve de Wm H. Holmes, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm H. Holmes, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22 oct—22,27,31

Succession de Mme Ellen Peniston, Veuve du Dr Anthony Peniston.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,522—Division B—Attendu que James Affleck a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Mme Vve Ellen Peniston, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20 oct—20,24,29

Succession de Mme Charles Fortin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 14,682—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Paul Blanc, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14oct—14 17 23

Succession de Samuel Laycock.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,374—Division C—Attendu que Mme Veuve Laycock, née Neely, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Samuel Laycock, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16oct—16 20 24

Succession de Joseph Dufaut.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 15,470—Division D.—Attendu que Mme veuve Joseph Dufaut a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Dufaut, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 oct—15,20 24

Succession de Mary Ann Currie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 15,467—Division C—Attendu que P. S. Wiltz, Jr, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Ann Currie, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 oct—15 20 24

Succession de Abel W. Bosworth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,484—Division B.—Attendu que Mme Veuve A. W. Bosworth a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Abel Ware Bosworth décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15oct—15,20,24

Succession de Thomas Sanders.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,002—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Thomas Sanders, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 oct—17,21,24

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

Succession de Henry J. Woods.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 15,100.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 14 novembre 1885, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 8 octobre 1885—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St Denis, Dryades, Sixième et Washington, lequel lot de terre mesure 48 pieds de face à la rue St Denis sur 150 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Wm R. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur paiera comptant sur les lieux 10 pour cent sur le montant de la vente.
10 oct—10 17 24 31 nov 7 14

Résidence en briques à deux étages, formant l'encoignure des rues Esplanade et Tremé.

Succession de Henri Gelpi.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 3457.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 14 novembre 1885, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 octobre 1885, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues de l'Esplanade, Tremé, Quartier et St Claude, lequel lot de terre forme encoignure aux rues Tremé et Esplanade, mesurant 56 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue de l'Esplanade, 127 pieds 10 pouces à la rue Tremé, 48 pieds 8 pouces sur la ligne vers la rue St-Claude et 56 pieds 6 pouces 2 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble avec résidence en briques à étage ayant au rez-de-chaussée corridor d'entrée, office et trois chambres avec porte à coulisse, à l'étage supérieur, balcon avec marquise faisant face aux deux rues, quatre Chambres à coucher et chambres à bains.

Une bâtisse en briques à étages attenante à la maison ayant quatre chambres, cour briquetée, deux citernes, chambres à coucher, hydrant, lieux d'aisance au rez-de-chaussée et au premier, gaz dans la maison. Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un crédit d'un an en un billet, garanti par hypothèque portant 8 0/0 d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage. Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dix pour cent seront exigés de l'acquéreur sur le montant de l'adjudication.
11oct—11,17,24,31—7,11nov

Succession de Madame Henrietta Lockmann.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 15,297.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 14 novembre 1885, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 octobre 1885—

Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 2 et 3—dans l'îlet renfermé par les rues Victoire, Chartres, Port et St-Ferdinand; lesquels lots de terre sont contigus et mesurent:

Le lot No 2—21 pieds 6 pouces de face à la rue de la Victoire, sur une profondeur de 109 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot No 1—102 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot No 3—et 20 pieds 3 pouces 7 lignes de large sur la ligne du fond.

Le lot No 3, 21 pieds 6 pouces de face à la rue de la Victoire, sur une profondeur de 102 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot No 2, 95 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot No 4, et 20 pieds 3 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond. Le tout d'après un plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque, et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage. L'acquéreur assumera les taxes pour l'année 1885 en sus du prix d'acquisition. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acheteur sur le prix de vente.

Acte de vente pardevant A. J. Lewis, notaire.
10 oct—10,17,24,31—nov 7,14

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Louise Ferrand vs Louis Caillet.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 7,011.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique le SAMEDI, 31 octobre 1885, à 11 heures a. m., en face de mon bureau, No 90 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti—

Un lot de chaises, sofas, desks, souliers, etc., d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
20 oct—20,27,31

Anton Schiele vs J. Laurent.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 8,477.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Chas. G. Ogden, Juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt, coin de l'avenue Louisiana et rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, LUNDI, 2 novembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.
FRANK CARAMBAT,
22 oct—22,29—nov 1 Constable.

G. P. MALONEY. D. S D

DENTISTE.

BUREAU ET RESIDENCE,

150........RUE DU CANAL........150

près Baronne.

Dentiste du couvent des dames Ursulines.

Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.

Extraction de dents sans douleur.

Marchand de tous articles de dentiste aux prix de fabrique. 25 août

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY. STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, 23 octobre, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente. 23 oct—

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente péremptoire, à l'encan, du contenu de la pharmacie à l'encoignure des rues Baronne et Girod, consistant en drogues, médecines, étagères, comptoirs, etc.

Succession du Dr. ARMAND MERCIER.

No. 15,204—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet.—JEUDI le 29 octobre 1885, à 10 heures et demie a. m., au local, encoignure des rues Baronne et Girod, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", en date du 17 octobre 1885, il sera vendu à l'encan pour le compte de la susdite succession—

Tout le contenu de la pharmacie ci-dessus décrite.

Conditions de la vente comptant.
18 oct—18,22,24,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante et attrayante résidence en bois à deux étages,

Coin des rues Prytania et Deuxième.

Succession de William Hartwell.

No 14,861—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet.—SAMEDI, 21 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hotel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D., en date du 16 octobre 1885, il sera vendu, à l'encan—

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Deuxième, Troisième, Prytania et Coliseum, désigné comme îlet No. 93, sur le plan original du Faubourg Livaudais et forme l'encoignure des rues Prytania et Deuxième. La dite portion de terre mesure cent vingt sept pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur et façade à la rue Deuxième de cent quatre-vingt-neuf pieds onze pouces et quatre lignes.

Les améliorations comprennent cette large et élégante résidence en bois, coin des rues Prytania et Deuxième.

Conditions — Un quart ou plus comptant, le reste à un, deux et trois ans de crédit pour billets garantis par hypothèque et privilèges de vendeur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final. Les améliorations seront assurées aux frais de l'acquéreur et la police transférée au vendeur, la clause de $5 pour cent honoraires d'avocat devra être insérée dans l'acte d'hypothèque, et les taxes dues et exigibles durant l'année 1885 seront assumées par l'acquéreur. 10 pour cent du montant de l'adjudication sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente pardevant A. Hero, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 oct—17,24 31—nov 7,14,21

ANNONCE JUDICIAIRE

Emplacement de valeur pour bâtir rue Urquhart entre les rues Annette et St-Bernard.

Succession de Charles Gibert.

No 15,117.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "E".

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 24 octobre 1885 à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, (Rotonde de l'Hôtel St-Charles,) rue St Charles, entre Commune et Gravier en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 18 sept 1885, le certain emplacement [illegible] appartenant à la susdite succession—

Un certain terrain, ensemble avec tous les droits, voies privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte situé dans le faubourg Marigny dans l'îlet borné par les rues St Bernard, Annette, Urquhart et Girod désigné comme l'îlet No. 45 sur un plan fait par Jos. Pilié le 10 novembre 1809, et déposé en l'étude de J. M. Duncan ancien notaire en cette ville. Le dit lot est désigné par le No. 9 sur un plan déposé en l'étude de J. Cuvellier, notaire en cette ville, en date du 5 septembre 1836, et mesure 34 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Urquhart sur 105 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 1 et 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 10 et 57 pieds 1 pouce et 4 lignes de largeur dans le fond.

Conditions—Comptant. L'acquéreur paiera au moment de l'adjudication 10 0/0 du montant pour assurer la vente et assumera en sus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles en 1885.

Acte de vente pardevant C. J. Kramer, notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 sept—19,26—oct 3,10,17,24

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent.

Succession de B. J. West. No. 7,839.

Interdiction de B. J. West, Jne.—No. 11,186.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Vente à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—MERCREDI 11 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de deux ordres de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, l'un de l'hon. H. L. Lazarus, juge de la Division E, daté du 10 novembre 1884 et un ordre amendé du même juge en date du 15 novembre 1884, dans l'affaire de la succession de B. J. West, décédé, Dossier No. 7,839, et de l'hon. A. L. Tissot, juge de la Division A, en date du 7 novembre 1884, dans l'affaire Benjamin J. West, interdit, Dossier No. 11,186, il sera vendu—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bordeaux, Lyon, Magazine et Constance, désignés par les Nos 20 et 21 qui se touchent, et mesurent chacun 35 pieds 2 pouces de face à la rue Bordeaux sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, avec cuve, hangars etc.

Conditions—Un quart ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et le reste à 1, 2 et 3 ans avec un intérêt courant de 6 pour cent et un intérêt éventuel de 8 pour cent du jour de la vente, ainsi que toutes les clauses de sécurité usuelles, y compris l'hypothèque spéciale, lien du vendeur, assurance, honoraires d'avocat, 10 pour cent payables comptant sur les lieux, pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur, comprenant les taxes dues et exigibles en 1885.
11oct—11 18 25 nov1 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence cottage à deux corps de logis.

No 48 rue Bertrand, entre Gravier et Perdido.

Succession de John McGrath. A l'encan. Pour du comptant

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 31 octobre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A, maintenant en congé, en date du 24 septembre 1885, No 13,678, du dossier, pour le compte de la succession de feu John McGrath, à l'encan, il sera vendu—

Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Perdido, Bertrand et Bolivar, désigné comme le lot No. 13, et mesurant 30 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Bertrand, sur une profondeur de 122 pieds 7 pouces, le tout plus ou moins au pied américain.

Les améliorations comprennent une résidence cottage en bois, à deux corps de logis, portant le No 48 rue Bertrand, avec 4 chambres et une résidence cottage en bois à deux corps de logis dans le fond avec 4 chambres, 2 citernes, hangars, etc.

Conditions—Comptant en passant les titres, 10 0/0 devant être payé sur les lieux. L'acquéreur assumant les taxes dues en 1885, en outre de son enchère. Acte de vente pardevant Fred Adolph, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 sept—27—oct 4,11,18,25,31.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Seconde et dernière adjudication.

Dans l'affaire de George Godfrey et autres contre Mary et Emma Godfrey et autres.

No. 14,324—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., G. G. FRIEDRICHS, Encanteur— Bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 7 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu le 15 juin 1885 et signé le 22 juin 1885, et d'ordres signés le 3 et le 10 juillet 1885 par l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans le triangle borné par les rues Félicité, Religieuses et Céleste, désigné comme lot No. 3 et mesure, au pied américain, 104 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Félicité, 90 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Céleste et 55 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot No 2. Le tout est conforme au plan de A. de Armas et déposé avec H. B. Cenas, notaire. Etant la même propriété acquise par J. W. Godfrey, de la ville de Baltimore, conformément à un acte pardevant le dit notaire, le 16 avril 1859. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans de crédit en billets portant 6 pour cent par an d'intérêt, payables annuellement, à l'exception de la part des mineurs, qui s'élève à 290,3072, lequel montant portera 8 pour cent par an d'intérêt. Le tout avec les clauses de garantie ordinaires, le privilège du vendeur, hypothèque et privilège. Les taxes de 1885 devront être assumées par l'acquéreur en sus du prix de vente.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur. Il sera exigé un dépôt de $100 au comptant au moment de l'adjudication.
4oct—4,10,17,24,31—nov7

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

Vente péremptoire pour cause de retrait d'affaires.

Le contenu du magasin bien connu de Mme Vve J. Schweitzer, No 166 rue Royale, coin de l'Allée St-Antoine, comprenant Livres pour Clergé et autres articles de religion, Livres de prières, Chapelets, Cierges, Ornements pour églises et pour tombes, et autres articles dans ce genre d'affaires, trop longs à énumérer.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureaux No 79 rue Bienville — JEUDI, 5 novembre 1885, à 10 heures du matin et les jours suivants jusqu'à ce que tout le stock soit écoulé, il sera vendu au No 166 rue Royale, coin Allée St-Antoine, le contenu du dit magasin.

Conditions: Comptant sur livraison.
18 oct—18,22,25,29—1,3 4,5nov

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Frank Semaria.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 15,307, Division A.

EN vertu d'un ordre de vente en date du 20 octobre 1885, à moi adressé par l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, MARDI, 3 novembre 1885, à 10 heures A. M., au No 63 de l'Avenue de la Louisiane—

Un lot de meubles de maison.

Et le même jour, à 1 heure P. M., au No 112, rue South Peters: Un lot de peaux, cornes, cire, suif, sel, avoine, son, le tout conformément à l'inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
B. ONORATO,
22oct—22 28 nov3 Encanteur.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison et effets mobiliers.

Succession de Mary Ann Currie.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C—No. 15,476.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—JEUDI, le 29 octobre 1885, à 10 heures et demie A. M. au local No 62 rue Union—En vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 15 octobre 1885, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un assortiment général de meubles de maison et effets mobiliers appartenant à la dite succession, le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant avant livraison.
17 oct—17 23 29.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double, No 551 rue Howard.

Succession de Mme Lean Morton.

No 15,035—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 24 octobre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus juge de la Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, signé le 21 septembre 1885, il sera vendu à l'encan—

Le cottage double, No 551 rue Howard, entre Seconde et Troisième, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Howard, Liberté, Seconde et Troisième. Le lot est désigné par le No 6 et mesure au pieds américain 25 pieds 10 pouces et 3/5 de ligne de face sur la rue Howard, 25 pieds 9 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 125 pieds.

Conditions de la vente—Comptant, l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1885, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant M. Gernon, notaire.
23 sept—3,10,17,24 oct.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage rue St-Louis, No 317

Succession de Wm. Richard Meek.

No 15,049.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 24 octobre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 septembre 1885, il sera vendu à l'encan—

Le cottage à un étage, No 317 rue St-Louis, entre Roman et Derbigny, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Roman, Derbigny et le Canal Carondelet. Le lot est désigné par le No 21 et mesure 27 pieds de face à la rue St-Louis sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1885, et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant Geo. W. Christy, notaire.
20sept—20 oct3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence No 198 rue Sixième, entre Camp et Chestnut.

Dans l'affaire de Joseph Dunbar vs ses Créanciers.

No 14,859—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet — SAMEDI, 31 octobre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et signé le 25 septembre 1885, il sera vendu à l'encan:

La résidence No 198 rue Sixième dans le Quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Sixième, Septième, Camp et Chestnut. Le terrain est composé de deux lots désignés par les numéros 3 et 4 qui se touchent et mesurent ensemble 80 pieds 4 lignes de face à la rue Sixième, sur une profondeur de 127 pieds 2 pouces entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—L'acquéreur assumera le paiement de trois billets garantis par première hypothèque sur la propriété, chacun pour la somme de $1440, en date du 10 mai 1884, payables respectivement, à deux, trois et quatre ans après date, avec intérêt à 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement. Le reste du prix de son enchère comptant, et l'acquéreur aura à assurer la propriété et transférer la police au porteur desdits billets, à payer 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des dits billets, à assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1885, et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant N. B. Trist, notaire.
27 sept—27—oct 3 10 17 24,31.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement d'affaires ou pour famille.

Le coin nord-ouest des rues Tchoupitoulas et Girod.

Succession de Michael Lyons.

No. 445—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 octobre 1885, il sera vendu, à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cette propriété bien connue pour affaires ou pour famille à l'encoignure nord-ouest des rues Tchoupitoulas et Girod, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas Foucher ou Constance, Girod et Lafayette. Le lot de terre est désigné comme le lot No 1, et mesure 52 pieds 4 pouces 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, sur 45 pieds 7 pouces 4 lignes de largeur dans le fond, 102 pieds 1 pouce 3 lignes sur la ligne du côté le plus près du lot No. 2 et 109 pieds 6 pouces de profondeur et de face à la rue Girod. Le dit lot forme l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Girod. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages connue comme les Nos. 109 et 111 rue Tchoupitoulas.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans en billets d'acquéreur ou des acquéreurs, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale, privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue, avec la clause usuelle de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer le paiement des billets. Les bâtisses devront être assurées par l'acquéreur ou les acquéreurs et la police transférée au vendeur ou porteur des dits billets. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1885 et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant W. J. Castell, notaire.
7 oct—7,17,24,31—7 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence No 531, rue Chartres, et l'îlet et les lots sur la rue Ursulines.

No 12,854, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, succession de Thomas H. Kennedy, et No 13,956, succession de Mme Thomas H. Kennedy, réunies et consolidées.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 octobre 1885, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° La résidence en briques, à trois étages, No 531 rue Chartres, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Architects, Port et St-Ferdinand. C'est le No 8, et mesure 26 pieds 3 pouces de face à la rue Moreau ou Chartres, sur une profondeur de 138 pieds 1 pouce et 3 lignes, entre lignes parallèles, s'étendant au travers et faisant face à la rue Architecte.

2° Un îlet de terre dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 383, et borné par les rues Ursulines, Live Oak, St John, Dupré et Gayoso, dans un joli voisinage, bien peuplé.

3° Un petit lot ou portion de terre triangulaire borné par les rues Gayoso, Live Oak et St-John.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste à un crédit de un et deux ans à partir du jour de la vente, en billets portant intérêt à raison de 7 pour par an, avec hypothèque spéciale et privilèges de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie.

Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles durant 1885, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant N. B. Trist, notaire.
14 oct—14,24,31—7,14 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

RUE REMPARTS.

Une splendide résidence à deux étages pour famille avec mansarde à l'encoignure des rues Remparts et Quartier.

Mme Louis Eugène Cenas et son mari
vs
Mme Evariste Montalvo et son mari.

No 15,026.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI, 21 novembre 1885, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 14 octobre 1885 par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre G, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bayou Road, St-Claude et Quartier, formant l'encoignure des rues Remparts et Quartier et mesurant 34 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Remparts, sur une profondeur et face à la rue Quartier de 100 pieds 11 pouces 2 lignes.

Les améliorations comprennent cette splendide résidence en bois récemment bâtie, avec deux étages et mansarde ayant au rez-de-chaussée salon à arche, cabinet, office, corridor de côté, à l'étage supérieur, 5 chambres à coucher et cabinets, corridor de côté et lieux d'aisance, et dans les mansardes 4 chambres, cabinets, etc., avec cheminées en marbre partout, une cuisine en bois à deux étages attenante à la bâtisse principale, avec chambres à domestiques, waterworks, etc.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de deux certains billets tirés par Mme Léonide May Cenas, épouse, etc., daté Nouvelle-Orléans, le 20 juin 1885, chacun pour la somme de deux mille cent piastres, payable respectivement en un et deux ans après leur date et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de leur date jusqu'au paiement, avec billets hypothéqués sur la propriété, par acte pardevant Geo. W. Christy, notaire, en la ville de Nouvelle-Orléans, en date du 29 juin 1885, le reste du prix de son enchère sera payé au comptant. L'acquéreur assumera en sus du prix de son adjudication toutes les taxes dues et exigibles durant et pendant l'année 1885.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 oct—17 24 31—nov 7,14,21.

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence de choix.
Maison double et neuve

Nos. 354 et 354 1/2 rue Dumaine, entre Johnson et Prieur.

Succession de John Geo. Abry.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 15,085.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI, 7 novembre 1885, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 octobre 1885, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 15 dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Prieur et Johnson, sur un plan de E. Surgi, en date du 29 octobre 1847, déposé en l'étude de O. Drouet, notaire en cette ville, le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une jolie bâtisse neuve en bois à un étage à deux corps de logis, ayant sur chaque côté cinq chambres, cuve, hangar, lieux d'aisance etc., et connue comme le numéro municipal Nos 354 et 354 1/2 rue Dumaine.

Acquis par le dit feu John Geo. Abry de Pierre Consitut par acte passé pardevant Felix J. Dreyfous le 28 août 1884.

Conditions—La moitié ou plus comptant, le reste à un ou à Un et Deux ans de crédit au gré de l'acquéreur, divisés en paiements égaux, dans les billets solidaires des acquéreurs datés du jour de l'adjudication et portant huit pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement garantis par hypothèque et privilège de vendeur. L'acquéreur devra assurer les améliorations pour un montant égal aux billets et en transférer la police; l'acte de vente devra contenir les clauses d'usage. 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès sans estimation en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente; les acquéreurs devront payer en sus du prix d'adjudication toutes les taxes d'Etat et de ville pour 1885 et déposer avec l'encanteur dix pour cent au moment de l'adjudication, et dans le cas où l'acquéreur ne se conformerait pas aux conditions de l'adjudication quinze jours après la vente, la propriété sera considérée en détail sans autre formalité.

Acte de vente pardevant Felix J. Dreyfous notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 oct—10 17 24 31—nov 7

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Coins de rue de valeur pour affaires dans le Premier District.

Succession d'Andrew J. Quirk.

No 14,319.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 14 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, en date du 2 octobre 1885, aussi qu'un ordre supplémentaire en date du 9 octobre 1885, et rendu dans la succession ci-dessus, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

1. **Un certain lot de terre,** situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Willow, Claiborne, Thalia et Melpomène, désigné par le No 1 et mesurant 30 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Thalia, sur 112 pieds de profondeur entre lignes parallèles et formant le coin des rues Willow et Thalia. Ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison en briques à étage, à double corps de logis, louée à raison de $14 par mois sans bail.

2. **Un certain lot de terre,** situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Willow, Claiborne, Thalia et Erato, désigné par le No. 1 d'après un plan dressé par Hedin architecte, en date du 25 juin 1861 et déposé en l'étude de M. Gernon notaire de cette ville. Le dit lot forme le coin des rues Willow et Thalia, et mesure, conformément au dit plan, 32 pieds de face à la rue Willow, sur une profondeur et face à la rue Thalia de 122 pieds 8 pouces 7 lignes.

3. **Un certain lot de terre,** situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Willow, Thalia et Erato, désigné par le No 5 d'après un plan dressé par Hedin et Ch. Carbanne, architectes, et déposé en l'étude de Wm Shannon comme plan No 27. Le dit lot mesure, au pied américain, conformément au dit plan, 31 pieds 7 pouces de face à la rue Erato sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et forme le coin des rues Erato et Willow. Ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage en bois double à un étage.

Termes et conditions.—Pour les propriétés premièrement et deuxièmement décrites, une moitié ou plus comptant, et le reste (s'il y en a) à un an de crédit; pour la propriété troisièmement décrite, un tiers ou plus comptant, et le reste (s'il y en a) en paiements égaux à 1 et 2 ans de crédit. La portion à crédit sera représentée par des billets spéciaux, garantis par hypothèque, privilège et lien de vendeur portant intérêt à 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection des dits billets. Les améliorations devront être assurées pour le montant de leur valeur et la police transférée aux porteurs des billets. Les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1885 en sus du prix de son adjudication; 10 pour cent du prix de leurs enchères au comptant seront requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.
11 oct—11,17,24 31—7 11 nov

Excellent placement d'argent

DANS UNE

Résidence spacieuse, centrale, près de la rue du Canal.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. — G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 24 octobre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, sans réserve:

La maison de résidence centralement située, solidement construite en briques, spacieuse, à deux étages, avec mansardes, désignée par les Nos 183 et 185 rue de la Douane, dans le carré borné par les rues Douane, Bienville Remparts et Bourgogne. Il y a deux salons, corridor, chambres à coucher dans la bâtisse principale au premier étage et office, cuisine et salle à manger dans les dépendances, écurie; et vingt chambres à coucher à l'étage supérieur; cour briquetée, hydrante et de grandes cuves, gaz. Le terrain est exceptionnellement vaste, mesurant 37 pieds français, équivalant à 38 pieds américains, de façade rue de la douane, sur 119 pieds français équivalant à 126 pieds américains de profondeur entre lignes parallèles. Le propriétaire actuel a dépensé environ $2 000 en réparations, et la propriété est vendue sujette à un bail expirant en octobre 1887, au taux de $720 par an, payables mensuellement.

Le locataire est tenu de faire toutes les réparations nécessaires (au toit et aux citernes) en sus du prix de location. C'est un placement d'argent rémunérateur qui acquiert de la valeur incessamment et qui mérite de fixer l'attention des capitalistes. Une excellente situation pour un maison de profession.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, au gré de l'acquéreur; la partie à crédit payable en billets de un et deux ans, spécialement garantis par lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an d'intérêt, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; police d'assurance transférée. Les taxes sont entièrement payées pour 1885. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant A. S. Beck, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 oct—10 11 17 à la date

INSTITUTION OURTO.

Pensionnat et Externat,
Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand [illegible]

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

[illegible]